

**NOM
D'UN GIEN****La reconstruction
ignorée**

Isabelle Longuet, directrice de la mission Val de Loire, patrimoine mondial, assure qu'il y a « énormément d'endroits intéressants » dans le Giennois, qui motiveraient une modification du périmètre classé à l'Unesco. Selon elle, certains aspects n'ont pas été exploités, comme la reconstruction de l'après-guerre : « Il existe une proximité entre des villes comme Blois, Orléans ou Gien (« Joyau de la reconstruction, NDLR), mais cette période n'a pas été mise en avant dans le dossier ».

LA LIGNE VERTE

Le plan de gestion du site Val de Loire de l'Unesco indique que les alignements d'arbres en entrée de ville et le long de la Loire doivent être préservés, « sauf à démontrer qu'ils sont malades ou qu'on ne peut absolument pas les conserver », précise Isabelle Longuet, directrice de la Mission Val de Loire patrimoine mondial. Selon elle, l'abattage des trente platanes, à Gien, la semaine dernière, qui seront remplacés par des féviers d'Amérique, n'est donc pas « un point très positif », en vue d'un éventuel nouveau dossier. Christelle de Crémiers, vice-présidente du conseil régional et élue d'opposition à Gien (EELV), est plus véhémement : « Cette décision va totalement à l'encontre de cette démarche ! » ■

Gien → Vivre sa ville

PATRIMOINE ■ Des élus demandent à ce que le Giennois soit inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

Unesco : l'injustice bientôt réparée ?

Depuis 2000, le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Mais le périmètre s'arrête à Sully-sur-Loire.

Anne-Laure Le Jan
anne-laure.lejan@centrefrance.com

Ah ! L'impressionnant pont-canal de Briare, le château de Gien, le joli bassin de Mantelot à Châtillon, les superbes bords de Loire d'Ousson ou Bonny... Autant de pépites du Giennois, qui seraient sans doute mieux valorisées si la beauté du territoire recevait une reconnaissance internationale.

Depuis le 30 novembre 2000, le Val de Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le périmètre s'étend sur une longueur de 280 km et près de 800 km², de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), à Sully. Et s'arrête aux frontières du Giennois. Une « injustice » que de nombreux élus souhaiteraient réparer.



GIEN. Le château est un monument historique d'envergure. PHOTO D'ARCHIVES THIERRY BOUGOT

le projet. « Ça serait une fierté », dit-il. L'élue estime que le territoire bénéficie tout de même des retombées de ce classement : « Il faut relativiser. Vu de l'international, on n'est pas si loin que ça. »

Le député Claude de Ganay (LR), lui, trouve l'idée intéressante, mais s'interroge : « Est-ce que les touristes vont plus à Sully parce que la ville est inscrite ? Les gens qui visitent les châteaux de la Loire ou la Faïencerie de Gien ne viennent-ils pas plus pour la marque ? »

Selon Philippe Gloaguen, fondateur et directeur du *Guide du Routard*, interviewé en juillet par nos confrères d'RTL, « la nomination par l'Unesco comme site au patrimoine a un impact touristique absolument considérable. On dit qu'il y a une augmentation touristique de 20 à 30 % sur ces nouveaux sites. »

Complexe mais pas irréalisable

Une telle modification est-elle seulement réalisable ? Selon Isabelle Longuet, elle est envisageable mais la procédure sera longue et complexe. « Il est possible de faire des modifications si elles sont restreintes et qu'elles ne changent pas les raisons pour lesquelles le site a été inscrit », indique-t-elle.

Or, cette fois, il s'agit d'une extension qui impliquerait un nouveau dossier. Conditions *sine qua non*, « être motivés, mettre les moyens nécessaires et s'adresser au ministère de la Culture, précise-t-elle. Un comité national analysera alors sa faisabilité. » D'après la directrice, il serait possible de présenter ce projet à l'occasion d'un rapport sur l'état de conservation du site. Le dernier a été effectué en 2015. « Il faudrait donc attendre au moins 2020. » ■

Centrales et homogénéité du paysage culturel en question

Pourquoi ce choix ? Une hypothèse a souvent été formulée pour l'expliquer, celle de la présence de centrales nucléaires, à Dampierre-en-Burly et Belleville-sur-Loire (Cher). Or, celles de Chinon et Saint-Laurent-des-Eaux sont dans le périmètre. Et, si le dossier a d'abord été retourné pour cette raison, il a finalement été accepté.

lement été accepté.

Le problème est plus complexe. Comme l'explique Isabelle Longuet, directrice de la Mission Val de Loire patrimoine mondial, au nord comme au sud, « les limites, la plaine alluviale et les rives de Loire, sont simples à définir ». Contrairement à celles de l'est et de l'ouest.

D'après la spécialiste, le dossier réalisé, à l'époque, par le géographe Louis-Marie Coyaud et le paysagiste Alain Mazas, misait sur l'homogénéité du paysage culturel, comme valeur universelle exceptionnelle. « À partir de Gien, et jusqu'à

La Charité ou Sancerre, les séquences de Loire sont très intéressantes mais il s'agit d'une autre géographie. Le fleuve change d'orientation. De même, l'activité humaine qui s'est développée au fil du temps autour de la batellerie est différente entre les deux secteurs. Dans leur projet, la question d'aller jusqu'à Gien ne s'est pas posée. »

Un choix « arbitraire »

Depuis des années, cette décision n'est pas du goût de nombreux élus, qui souhaiteraient que le périmètre soit modifié. À l'instar du sénateur socialiste

Jean-Pierre Sueur, amoureux de la Loire, qui juge ce choix « arbitraire » et considère que « Gien, Briare, Châtillon, Saint-Firmin, Bonny et Ousson le méritent. Il y a une injustice immense. Maintenant que j'ai été réélu, je vais m'atteler à ce dossier, qui sera complexe. Mais je ne veux pas qu'on se résigne. »

Christelle de Crémiers, vice-présidente de la Région (Europe écologie-Les Verts), se dit « très favorable », aussi, à soumettre un nouveau dossier. Tout comme Christian Bouleau (Les Républicains), maire de Gien et conseiller régional, à condition que plusieurs instances portent



OUSSON-SUR-LOIRE. La beauté des bords de Loire.



BRIARE. Le pont-canal, un des trésors du Giennois. PHOTO D'ARCHIVES

EN CHIFFRES**153**

C'est le nombre de communes appartenant au territoire du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, dans quatre départements (Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire). Chaque commune marque son appartenance au site inscrit en implantant un girouet, symbole du lien à la Loire. Le territoire accueille une population de plus d'un million d'habitants.